

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	X			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel	X			TURNAR Alexandra	
	WOLFF Corine	X			THIEFFENAT Alain	
	MORAT Franck	X			CHARLES Corinne	
	GENNARO Alexandre	X			BOIS-NEVEU Arthur	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François	X			CARREL Christine	
	MONTBLANC Jean-Claude			X	GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel	X			JARRE Jean-Pierre	
	ZOCCOLO Alain	X			BERTHET Sandrine	
	HUGUET Emmanuel		X		MEUNIER Edouard	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	X			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	X			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	X			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	X			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	X			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier	X			FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	X			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	X				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare	X			ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian		X		RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude		X		CAMPERS Joëlle	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	MARCHAND-MAILLET Thierry	X			BOUTY Georges	
	ROUGEAUX Jean-Pierre	X			BAUDIN Alexandra	
REGION	BONNIVARD Emilie		X			
DEPARTEMENT	SCHMITT Nathalie	X			Mithieux Lionel	
<b>TOTAL</b>		<b>22</b>	<b>4</b>	<b>1</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL VOTANTS</b>		<b>26</b>				
<b>TOTAL VOIX</b>		<b>27</b>				

## 1 – ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Monsieur Jean-François DUC, doyen de l'assemblée fait l'appel des candidatures. Il enregistre la candidature de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Il est proposé un vote à mains levées approuvé par la majorité des administrateurs.

Présidence de l'EPFL	Nombre
Total voix	27
Votants	26
Pour	25
Contre	0
Abstentions	1

**Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE , est élu Président de l'EPFL.**

En quelques mots, Jean-Marc LÉOUTRE remercie les membres du Conseil d'Administration et précise que l'EPFL est un excellent outil pour la maîtrise foncière du territoire. Il indique qu'il continuera l'action engagée ses 6 dernières années et envisage de proposer des vice-présidences par territoire. Le prochain conseil d'administration sera amené à délibérer sur cette question ; les vice-présidents seront élus à cette occasion.

Une présentation de l'équipe est réalisée et les résultats de l'exercice précédent sont également présentés.

## 2 – DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

---

*Dossier suivi par : Laurent MALCAYRAN*

**Opération 19-436 : CLERY – Granges Longues**

**Demandeur : CLERY**

**Portage en cours : 110 000 €**

**Axe : Développement économique**

**Durée portage prévue : 8 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1,5 % les 4 1<sup>ères</sup> années puis 2 %**

Le 10 mars 2020, le CA de l'EPFL avait donné son accord pour l'acquisition par préemption de parcelles bâties et non bâties, concernées par le projet de restauration des Granges Longues. La Commune a souhaité que l'EPFL négocie à l'amiable le restant de la propriété de l'un des vendeurs, composée d'une grange et d'une parcelle classée en zone constructible, pour lesquelles un accord de principe avait été conclu avec l'acquéreur évincé par la préemption. Après discussion, l'EPFL a réussi à trouver un accord avec le propriétaire.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
CLERY	C188	Cléry	80 m <sup>2</sup>	Sols	UA	50 000 €
	C1723		136 m <sup>2</sup>			
<b>TOTAL</b>			<b>216 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition complémentaire des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier suivi par : Josette REMY*

**Opération 20-471 : SAINT ALBAN LEYSSE - Laysse**

**Demandeur : SAINT ALBAN LEYSSE**

**Portage en cours : 1 542 000 €**

**Axe : Logement**

**Durée de portage demandée : 6 ans**

**Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1ères années puis 1.5 %**

En date du 28 janvier 2020, le conseil d'administration avait donné son accord pour l'acquisition d'un local à usage de boulangerie dont le propriétaire souhaite prendre la retraite : l'activité sera transférée fin 2021 sur la place de Laysse. La commune sollicite l'intervention de l'EPFL pour racheter l'immeuble (commerce et appartement) et son garage en face et permettre ainsi de conserver une offre jusqu'à réinstallation d'une nouvelle boulangerie. La délibération a été prise au prix de France Domaine soit 375 000 € alors que la négociation réalisée par la commune s'établit à 465 000 €. La commune qui souhaite passer outre l'avis des domaines sollicite l'EPFL pour acquérir à ce prix.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Saint-Alban-Laysse	AM135	532 Route DE LEYSSE	176 m <sup>2</sup>	Sols	UA	465 000 €
	AM805	5 Che de la Vigne Blanche	Lot 1	Garage	UA	
<b>TOTAL</b>			<b>176 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier suivi par : Laurent MALCAYRAN*

**Opération 17 335 : VALGELON-LA ROCHETTE - Terrains La Grangette**

**Demandeur : VALGELON-LA ROCHETTE**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Equipements publics**

**Durée de portage : 8 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

En 2017, le CA de l'EPFL avait délibéré sur l'acquisition de plusieurs parcelles situées sur la commune de La Rochette, destinées au prolongement de la rue du centenaire entre le secteur de la Grangette et celui du collège d'une part, et au renouvellement de l'école de la Croisette d'autre part. Le projet, aujourd'hui repris par la commune nouvelle de Valgelon-La Rochette, a été recentré sur deux parcelles dont les références cadastrales ont changé, concernées pour partie par des emplacements réservés en lien avec ces deux projets (2 785 m<sup>2</sup> environ pour l'école, 1 887 m<sup>2</sup> environ pour le prolongement de la rue du centenaire). Quant au reliquat des deux parcelles (environ 2 000 m<sup>2</sup>) également compris dans l'acquisition, il fait partie d'un secteur identifié à dominante d'habitat dans l'OAP Croisette/Grangette.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
VALGELON LA ROCHETTE	AB397	La Croix Rouge	2 948 m <sup>2</sup>	Prés	UX-UR	390 000 €
	AB398		3 539 m <sup>2</sup>			
<b>TOTAL</b>			<b>6 487 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier suivi par : Pierre-Yves GRILLET*

**Opération 19-452 : FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE La Rochette**

**Demandeur : FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Logement**

**Durée de portage demandée : 10 ans**

**Remboursement du capital stocké : Annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1<sup>ères</sup> années – 1.5 % de la 5<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année puis 2 %**

La commune souhaite maîtriser un ensemble parcellaire classé en zone UA et AUd du PLU afin de mettre en place une OAP destinée à la production d'une quinzaine de résidences principales.

Dans sa stratégie d'aménagement et pour structurer des actions à court terme, la commune demande l'intervention de l'EPFL pour la réalisation de ce lotissement communal.

En 2019, cette opération a été présentée en CA au prix estimé par France Domaine de 60 €/m<sup>2</sup> mais les discussions ont été menées à 45€/m<sup>2</sup>. Les propriétaires sont globalement d'accord.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Fontcouverte-la-Toussuire	B1482	LA PERRIERE SOUS LA ROCHETTE	228 m <sup>2</sup>	Terre	AUdz1	45 €/m <sup>2</sup> + Indemnité de emploi
	B1483	LA PERRIERE SOUS LA ROCHETTE	24 m <sup>2</sup>	Jardins	AUdz1	
	B1485	LA PERRIERE SOUS LA ROCHETTE	117 m <sup>2</sup>	Prés	AUdz1	
	B1488	LA PERRIERE SOUS LA ROCHETTE	43 m <sup>2</sup>	Prés	UAz1	
	B1489	LA PERRIERE SOUS LA ROCHETTE	37 m <sup>2</sup>	Prés	UAz1	
	B1577	LA ROCHETTE	109 m <sup>2</sup>	Landes (Friche)	UAz1	
	B1578	LA ROCHETTE	98 m <sup>2</sup>	Prés	UAz1	
	B1579	LA ROCHETTE	644 m <sup>2</sup>	Prés	UAz1	
	B1587	LA ROCHETTE	433 m <sup>2</sup>	Sols	UAz1	
	B1588	LA ROCHETTE	1 005 m <sup>2</sup>	Prés	UAz1-AUdz1	
	B1589	LA ROCHETTE	316 m <sup>2</sup>	Sols	AUdz1	
	B1592	LA ROCHETTE	388 m <sup>2</sup>	Prés	AUdz1	
	B1593	LA ROCHETTE	755 m <sup>2</sup>	Taillis simples	AUdz1	
	B1595	LA ROCHETTE	367 m <sup>2</sup>	Taillis simples	AUdz1	
	B1941	LA PERRIERE SOUS LA ROCHETTE	96 m <sup>2</sup>	Jardins	AUdz1	
	B1942	LA PERRIERE SOUS LA ROCHETTE	182 m <sup>2</sup>	Jardins	UAz1-AUdz1	
	B1971	LA PERRIERE SOUS LA ROCHETTE	386 m <sup>2</sup>	Prés	AUdz1	
	B1987	LA ROCHETTE	1 638 m <sup>2</sup>	Prés	AUdz1	
	B2101	LA PERRIERE SOUS LA ROCHETTE	305 m <sup>2</sup>	Prés	AUdz1	
	B2254	LA ROCHETTE	457 m <sup>2</sup>	Terre	UAz1	
B2255	LA ROCHETTE	478 m <sup>2</sup>	Terre	UAz1		
<b>TOTAL</b>			<b>8 106 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier suivi par : Josette REMY*

**Opération 19-454 : PORTE-DE-SAVOIE - Glaisin - Les Granges**

**Demandeur : PORTE-DE-SAVOIE**

**Portage en cours : 541 960 €**

**Axe : Logement**

**Date de fin de portage prévue : 10/02/2030**

**Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1<sup>ères</sup> années – 1.5 % de la 5<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année puis 2 %**

Après négociation et avec l'avis favorable de la commune, un accord a été trouvé avec Mme BURDIN, l'une des propriétaires de la zone au prix de 7 000 € au lieu de 5 568 € pour sa parcelle de 116 m<sup>2</sup>. Sa localisation est importante pour la liaison piétonne souhaitée dans un premier temps par la commune.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
PORTE DE SAVOIE	A2042	Le Clos	116 m <sup>2</sup>	Terre	AU	7 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>116 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier suivi par : Pierre-Yves GRILLET*

**Opération 20 472 : QUEIGE - Centre village**

**Demandeur : QUEIGE**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Logement**

**Durée de portage demandée : 6 ans**

**Remboursement du capital stocké : 4 % les 5 premières années puis solde**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

Lors de l'élaboration de son PLU, la commune de QUEIGE a ciblé les parcelles ci-après mentionnées afin de mener une OAP qui prévoit une quinzaine de logements, dont un petit collectif. Il s'agit d'une poche libre entre deux secteurs d'habitat ancien, idéalement placée en cœur de village et bien exposée. Il est prévu de la connecter au réseau de chaleur communal, alimenté à partir des plaquettes forestières issues de forêts locales.

Il est envisagé des logements aménagés pour les seniors autonomes ou un projet d'habitat partagé.

Cette opération a été présentée en CA le 10 mars 2020 avec la mention « avis France Domaine », mais la consultation n'a pas été faite car la valeur s'est avérée inférieure au seuil.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
QUEIGE	A1496	Queige	290 m <sup>2</sup>	Sols	Ub	31 €/m <sup>2</sup> soit 149 668 €
	A2184		557 m <sup>2</sup>	Terre		
	A2185		263 m <sup>2</sup>	Terre		
	A2186		1 857 m <sup>2</sup>	Prés		
	A2187		1 861 m <sup>2</sup>	Prés		
		<b>TOTAL</b>	<b>4 828 m<sup>2</sup></b>			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

*Dossier suivi par : Pierre-Yves GRILLET*

**Opération 17-374 : SALINS-FONTAINE - Eco quartier du Château**

**Demandeur : SALINS-FONTAINE**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Logement**

**Durée de portage prévue : 10 ans**

**Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1<sup>ères</sup> années – 1,5 % de la 5<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année puis 2 %**

La commune de Salins-Fontaine a un projet de création d'un petit éco quartier dans le secteur du Château.

En novembre 2017 cette opération a été présentée avec la mention « Avis France Domaine », procédure désormais effectuée.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
SALINS-FONTAINE	ZE248	Le Château	5 877 m <sup>2</sup>	Futaies Mixtes	UC-ND	317 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>5 877 m<sup>2</sup></b>			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

*Dossier suivi par : Josette REMY*

**Opération 16-284 : BASSENS - Rue Georges LAMARQUE**

**Demandeur : BASSENS**

**Portage en cours : 600 000 €**

**Axe : logement**

**Date de fin de portage prévue : 21/03/2023**

**Remboursement du capital stocké : 2% pendant 3 ans puis solde**

**Taux de portage annuel HT : 1% /an**

La commune de Bassens est propriétaire du 1er étage d'une maison qui dispose d'une cour commune avec l'étage inférieur. Dans le cadre d'une succession, le RDC de cette maison est mis à la vente avec une parcelle attenante. La commune sollicite l'EPFL afin d'acquérir ce tènement qui lui permettrait après démolition d'envisager la réalisation d'une opération de construction de logements par un bailleur social.

En date du 11/05/2016, le conseil d'administration a donné son accord de principe pour cette acquisition. La valeur du bien est de 120 000 €.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Prix
BASSENS	AD40	489 rue Georges Lamarque	84 m <sup>2</sup>	Lots 1 et 3	120 000 €
	AD39	Chapitre	136 m <sup>2</sup>	Poulailler Cour Terrains	
	AD41		21 m <sup>2</sup>		
	AD42		1 m <sup>2</sup>		
	AD43		685 m <sup>2</sup>		
	AD47		648 m <sup>2</sup>		
		<b>TOTAL</b>	<b>1575 m<sup>2</sup></b>		

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**



*Dossier suivi par : Josette REMY*

**Opération 18-382 : GILLY SUR ISERE - Cœur de village**

**Demandeur : GILLY sur ISERE**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : logement**

**Durée de portage demandée : 10 ans**

**Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1<sup>ères</sup> années -1.5 % de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année puis 2%**

La commune de Gilly sur ISERE souhaite mettre en place une stratégie d'aménagement d'un quartier permettant de relier le quartier de la Bévière à la RD 990 et au secteur de la Rachy. Elle a défini un périmètre qui intégrera le percement de la nouvelle rue, la création d'espaces publics et la viabilisation de secteurs pour répondre aux besoins de tous dans leur parcours résidentiel.

Alors que le dossier a été validé en conseil d'administration le 30 janvier 2018, l'EPFL a depuis, aidé la commune à se positionner sur une offre acceptable par toutes les parties en effectuant les diagnostics démolition et dépollution des bâtiments, anciennement à usage de garage poids lourds.

A l'issue de deux années de discussions avec les propriétaires, France Domaine et la commune, un protocole d'accord a été obtenu sur la base suivante :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
GILLY SUR ISERE	A n° 1607	Plaine de Gilly	1 930 m <sup>2</sup>	Pré	AU	570 000 €
	A n°1825	Route de Chambéry	8 555 m <sup>2</sup>			
	A n° 595	Plaine de Gilly	3 380 m <sup>2</sup>			
	A n° 4001	Route de Chambéry	2 509 m <sup>2</sup>	Bâti		
	A n°4003		1 418 m <sup>2</sup>			
	A n° 4005		224 m <sup>2</sup>			
<b>TOTAL</b>			<b>18 016 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier suivi par : Josette REMY*

**Opération 19-455 : MODANE – Terrain de foot**

**Demandeur : MODANE**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Equipements publics**

**Durée de portage demandée : 5 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2%**

Un ensemble de terrains appartenant à la SNCF intéresse la commune de MODANE pour constituer des réserves foncières et quelques régularisations. La SNCF a sollicité France Domaine : estimation de 4 à 64 € /m<sup>2</sup> selon le classement pour un total de 325 000 € pour 32 274 m<sup>2</sup> (11 parcelles). Le conseil d'administration a validé ce projet le 17 décembre 2019.

Après plusieurs échanges, un accord a été obtenu sur l'acquisition de 9 parcelles pour 29 398 m<sup>2</sup> au prix de 160 000 € mais France Domaine a refusé, considérant le prix trop faible . Après d'autres séries d'échanges, un accord avec avis France Domaine a été obtenu sur une partie des biens composées de 5 parcelles.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Modane	C111	LES TROIS MARIES	257 m <sup>2</sup>	Prés	AUst	82 000 €
	C125	LA TOUVIERE	17 515 m <sup>2</sup>	Terrains de foot	UE-AUst-UL	
	C3148(p)	Rue ANDRE LEBON	1 313 m <sup>2</sup> sur 5 159 m <sup>2</sup>	Terrains de foot	UL-AUst	
	C4145	CROIX DE MISSION	3 772 m <sup>2</sup>	Terre	N	
	C4149(p)	CROIX DE MISSION	733 m <sup>2</sup> sur 1 665 m <sup>2</sup>	Terrains de foot	UL	
		TOTAL	23 590 m <sup>2</sup> environ			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier suivi par : Josette REMY*

**Opération 16-303 : CHINDRIEUX - Groupe scolaire**

**Demandeur : CHINDRIEUX**

**Portage en cours : 61 980 €**

**Axe : équipements publics**

**Durée de portage prévue : 4 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2%**

La commune a délibéré pour demander la mise en place d'une servitude de passage sur une parcelle cadastrée E n°1461, objet d'un portage de l'EPFL. Il s'agit de permettre l'accès à un terrain voisin pour le futur parking communal.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
CHINDRIEUX	E1461	Le perron	1 371 m <sup>2</sup>	Pré	UE	Sans objet

**Le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la mise en place d'une servitude de passage sur la parcelle concernée.**

### **3 – SUIVI DES PREEMPTIONS EXERCÉES**

*Dossier suivi par : Pierre-Yves GRILLET*

**Opération 20-477 : MOUTIERS - Librairie des 4 chemins**

**Demandeur : MOUTIERS**

**Portage en cours : 984 096 €**

**Axe : Revitalisation centre Bourg**

**Durée de portage demandée : 5 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

Lorsque la Commune de Moutiers a eu connaissance du projet d'implantation d'une agence immobilière en lieu et place de la « librairie des 4 Chemins », elle a demandé à l'EPFL d'intervenir par voie de préemption. En accord avec les documents de planification (SCOT et PLU) et en déclinaison de la convention de revitalisation du centre bourg, cette implantation est jugée stratégique et doit accueillir des commerces de proximité pour les achats du quotidien.

Les membres du conseil d'administration sont informés que le bien a été préempté en date du 10/07/2020. L'agence a trouvé un autre lieu d'implantation.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
MOUTIERS	A303 - Cave	Moutiers	20 m <sup>2</sup>	Sols	Ua	170 000 €
	A305 - Passage indivis	11 Rue Grande Rue	61 m <sup>2</sup>			
	A306 - LOTS 1-2-3	Moutiers	90 m <sup>2</sup>			
<b>TOTAL</b>			<b>171 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'acquisition réalisée le 07/10/2020 par voie de préemption des parcelles mentionnées ci-dessus au prix ci-dessus.**

*Dossier suivi par : Josette REMY*

**Opération 20-478 : BASSENS - Rue George Lamarque II**

**Demandeur : BASSENS**

**Portage en cours : 720 000 €**

**Axe : équipements publics**

**Durée de portage demandée : 6 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2%**

La commune de BASSENS a sollicité l'EPFL pour acquérir une maison par voie de préemption.

Le bien, objet de la DIA se situe à proximité immédiate de la salle des fêtes, du gymnase, du stade de football, des équipements publics le bordant sur deux côtés.

La commune ayant délibéré pour diligenter des études pour la création d'un nouveau groupe scolaire, ce bien autoriserait un projet d'aménagement plus dimensionné avec les fonciers communaux en proximité. Les membres du conseil d'administration sont informés que le bien a été préempté en date du 19/08/2020.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
BASSENS	AE32	288 rue Georges Lamarque	2 717 m <sup>2</sup>	Bâti	UD	325 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 717 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition par voie de préemption des parcelles mentionnées ci-dessus au prix ci-dessus.**

Monsieur Vincent JULLIEN, responsable du pôle patrimoine, présente les missions possibles de l'EPFL en matière de travaux :

- Travaux de démolition, désamiantage, dépollution des sols avec les études et diagnostics préalables nécessaires, ainsi que les prestations associées (suppression des branchements, demande permis de démolir, etc.)
- Maîtrise d'ouvrage ET maîtrise d'œuvre assurées par l'EPFL (préparation, consultation, attribution des marchés publics, suivi technique et financier du chantier, etc.)

Par la suite, il présente un état des travaux

- terminés à : St-Baldoph, Chambéry, Entrelacs et Bassens,
- en cours à : Chambéry,
- à engager à : Bourgneuf, St François Longchamp, Aix Les Bains,
- en demande à : Montmélian, St François Longchamp et Mouxy

#### 4 – NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGE

*Dossier suivi par : Philippe POURCHET*

**Opération 20-486 : CHAMBERY – Centre Nord - Usine B**

**Demandeur : CHAMBERY**

**Portage en cours : 4 728 900 €**

**Axe : équipements publics**

**Durée de portage demandée : 6 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2%**

La commune de CHAMBERY a sollicité l'EPFL pour acquérir l'usine B de Vétrotex, en entrée de ville. Une emprise de la parcelle OCV apparaît nécessaire pour mener à bien des transferts géographiques de magasin (LIDL, Lacroix ...) dans le cadre du renouvellement urbain de la pointe entre l'avenue du Grand Verger et l'Hyères. L'acquisition du bien avait été discutée, il y a quelques années, sur la base de l'euro symbolique, à charge à l'EPFL d'engager les travaux de déconstruction qui s'avèrent gigantesques. Il est demandé au conseil d'administration un accord de principe sur la poursuite des négociations avec Owens Corning les montants de déconstruction étant évalués à ce jour à environ 4 000 000 €.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
CHAMBERY	BY40	Avenue du grand Verger	32 080 m <sup>2</sup>	Bâti	UCa	€ symbolique
<b>TOTAL</b>			<b>32 080 m<sup>2</sup></b>			

Le conseil d'administration prend acte de cette demande et autorise la poursuite des négociations.

Dossier suivi par : Laurent MALCAYRAN

**Opération 20-479 : Entrelacs – Aménagement du secteur nord II**

**Demandeur : ENTRELACS**

**Portage en cours : 1 625 000 €**

**Axe : Logement**

**Durée de portage demandée : 6 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

La commune d'ENTRELACS souhaite maîtriser le développement urbain du secteur nord d'Albens, en aménageant un tènement d'une surface totale de près de 3.5 ha situé à l'intérieur de l'enveloppe urbaine. Sur ce tènement, qui fera l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble, est programmé un écoquartier composé d'environ 150 logements (dont 25 % de logements locatifs sociaux) ; une gendarmerie pourrait également être réalisée.

Après avoir procédé à une première acquisition portant sur 18 790 m<sup>2</sup> en 2015, l'EPFL a finalisé les négociations avec les propriétaires des 15 734 m<sup>2</sup> restants, pour un montant de 1 174 785 €.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
ENTRELACS	C1861	Le Longeret	11 467 m <sup>2</sup>	Terre	1AUa-Usp	1 174 785 €
	C1864	Le Longeret	5 m <sup>2</sup>	Prés	1AUa	
	C1865	Le Longeret	138 m <sup>2</sup>	Prés	1AUa	
	C2143	Badie	89 m <sup>2</sup>	Prés (Pré marais)	Usp	
	C2146	Le Longeret	4 035 m <sup>2</sup>	Prés	1AUa-Usp	

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier suivi par : Laurent MALCAYRAN*

**Opération 20-481 : COHENNOZ - Le Cernix**

**Demandeur : COHENNOZ**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Equipements publics**

**Durée de portage demandée : 6 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

La commune de Cohennoz souhaite valoriser le centre de la station de Crest-Voland/Cohennoz, notamment en créant une place conviviale et paysagère, et en organisant les stationnements et la circulation de façon à sécuriser le cheminement des piétons. Dans cette optique, elle souhaite acquérir le seul terrain disponible et non construit autour de la place du hameau de Cernix, qui lui permettrait de réaliser des parkings couverts, voire de construire un bâtiment de services sur la dalle supérieure (salle d'accueil pour expositions, réunions, activités culturelles, jeux...).

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
COHENNOZ	C1401	Le Cernix	567 m <sup>2</sup>	Sols	Uc	255 000 €
	C1403		258 m <sup>2</sup>	Prés		
<b>TOTAL</b>			<b>825 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier suivi par : Pierre-Yves GRILLET*

**Opération 20-482 : BELLECOMBE EN BAUGES – Chef-lieu Est**

**Demandeur : BELLECOMBE EN BAUGES**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Logement**

**Durée de portage demandée : 8 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

Dans le PLUI de GRAND CHAMBERY, la commune bénéficie d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation intitulée « Chef-Lieu Est ». Cette zone aura pour but de renforcer le centre bourg avec une localisation préférentielle de logements à proximité de l'école et de deux commerces.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
BELLECOMBE EN BAUGES	C611	La Coutaz	3 570 m <sup>2</sup>	Terre	A	Avis France Domaine
	C612	La Coutaz	3 570 m <sup>2</sup>	Terre	AUGi	
	C614	Plan du Cre	658 m <sup>2</sup>	Prés	AUGi	
	C615	Plan du Cre	496 m <sup>2</sup>	Prés	AUGi	
	C616	Plan du Cre	496 m <sup>2</sup>	Prés	AUGi	
	C617	Plan du Cre	1 438 m <sup>2</sup>	Terre	AUGi	
	C618	Plan du Cre	157 m <sup>2</sup>	Terre	AUGi	
	C619	Plan du Cre	136 m <sup>2</sup>	Terre	AUGi	
	C620	Plan du Cre	395 m <sup>2</sup>	Terre	AUGi	
	C621	Plan du Cre	353 m <sup>2</sup>	Terre	AUGi	
	C622	Plan du Cre	190 m <sup>2</sup>	Terre	AUGi	
	C624	Plan du Cre	235 m <sup>2</sup>	Landes (Friche)	AUGi	
	C628	Plan du Cre	365 m <sup>2</sup>	Terre	UCB	
	C629	Plan du Cre	531 m <sup>2</sup>	Jardins	UCB	
	C908	Chef-Lieu	118 m <sup>2</sup>	Vergers	AUGi	
C1030	Chef-Lieu	6 556 m <sup>2</sup>	Prés	AUGi		
		<b>TOTAL</b>	<b>19 264 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**



Dossier suivi par : Pierre-Yves GRILLET

Opération 20-483 : AVRIEUX - Chevrotte

Demandeur : AVRIEUX

Portage en cours : 0 €

Axe : logement

Durée de portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

Le PLU de la commune d'Avrieux a prévu une OAP sur la zone dite « Chevrote », située au nord du village et classée en grande partie en zone AU (surface d'environ 15 000 m<sup>2</sup>).

La programmation urbaine est en cours d'étude avec l'appui d'AGATE et d'un cabinet extérieur.

La commune sollicite l'EPFL pour la négociation et l'acquisition du foncier non encore maîtrisé.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
AVRIEUX	A1366	Bornuaz	945 m <sup>2</sup>	Prés	AU	Avis France Domaine
	A1402	Chevrotte	890 m <sup>2</sup>	Prés	UD	
	A1405		540 m <sup>2</sup>	Prés	UD	
	A1413		610 m <sup>2</sup>	Prés	UD	
	A1416		142 m <sup>2</sup>	Prés	UD	
	A1420		1 460 m <sup>2</sup>	Prés	AU	
	A1422		2 390 m <sup>2</sup>	Prés	AU	
	A1423		820 m <sup>2</sup>	Prés	AU	
	A1424		396 m <sup>2</sup>	Prés	AU	
	A1425		419 m <sup>2</sup>	Prés	AU	
	A1430		222 m <sup>2</sup>	Prés	AU	
	A1431		224 m <sup>2</sup>	Prés	AU	
	A1432		372 m <sup>2</sup>	Prés	AU	
	A1433		378 m <sup>2</sup>	Prés	AU	
	A1436		585 m <sup>2</sup>	Prés	AU	
	<b>TOTAL</b>		<b>10 393 m<sup>2</sup></b>			



**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.**

*Dossier suivi par : Pierre-Yves GRILLET*

**Opération 20-484 : Itinéraire cyclable V67**

**Demandeur : COMMUNAUTES DE COMMUNES ET SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE**

**Portage en cours : 0 €**

**Axe : Equipements publics**

**Durée de portage demandée : 6 ans**

**Remboursement du capital stocké : annuités constantes**

**Taux de portage annuel HT : 2 %**

A travers la marque « La Maurienne le plus grand domaine cyclable du Monde® », le territoire travaille depuis 2012 à la structuration d'une offre vélo.

Dans ce cadre, les élus du territoire se sont engagés dans la réalisation d'un itinéraire cyclable de fond de vallée. Ce projet d'envergure de près de 160 km de long avoisine les 35M€. Il est largement accompagné par la démarche grand chantier Lyon-Turin, au sein du partenariat Etat-région-département-TELT, avec un soutien à la filière cyclisme depuis le lancement de la démarche en 2015.

Cet itinéraire a été reconnu au schéma national des véloroutes et voies vertes.

Le tracé retenu emprunte, autant que possible, les opportunités publiques de passage en fond de vallée et permet d'afficher aujourd'hui près de 40 % d'aménagements en voie verte et 38 % en bandes cyclables sur les parties les plus étroites du territoire.

A ce stade et compte tenu de l'envergure du projet, les élus du Pays de Maurienne envisagent de soumettre le projet à Déclaration d'Utilité Publique.

303 parcelles privées seraient directement impactées par les travaux de l'itinéraire planifiés sur le court terme (2021-2026).

Le Syndicat du Pays de Maurienne sollicite un avis de principe sur une intervention de l'EPFL afin de réaliser les négociations et acquisitions foncières pour le compte des 4 communautés de communes concernées étant précisé que parmi les EPCI concernées la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise n'est pas adhérente à l'EPFL.

Territoires	Nombre de parcelles	Surface de l'emprise	Surface globales des parcelles impactées
<b>CC Porte de Maurienne</b>	<b>46</b>	<b>2 439</b>	<b>157 152</b>
<i>AIGUEBELLE</i>	<i>4</i>	<i>364</i>	<i>54 726</i>
<i>SAINT-ALBAN-DES-HURTIERES</i>	<i>1</i>	<i>32</i>	<i>35</i>
<i>SAINT-LEGER</i>	<i>7</i>	<i>282</i>	<i>2 392</i>
<i>SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE</i>	<i>11</i>	<i>1 004</i>	<i>30 918</i>
<i>ST GEORGES DES HURTIERES</i>	<i>23</i>	<i>755</i>	<i>69 081</i>
<b>CC du Canton de la Chambre</b>	<b>87</b>	<b>2 480</b>	<b>62 250</b>
<i>SAINTE-MARIE-DE-CUINES</i>	<i>48</i>	<i>867</i>	<i>16 010</i>
<i>SAINT-ETIENNE-DE-CUINES</i>	<i>25</i>	<i>839</i>	<i>14 906</i>
<i>SAINT-REMY-DE-MAURIENNE</i>	<i>14</i>	<i>773</i>	<i>31 334</i>
<b>CC Haute Maurienne Vanoise</b>	<b>128</b>	<b>9 054</b>	<b>328 191</b>
<i>BESSANS</i>	<i>67</i>	<i>5 921</i>	<i>273 286</i>
<i>BONNEVAL-SUR-ARC</i>	<i>8</i>	<i>318</i>	<i>5 411</i>
<i>MODANE</i>	<i>6</i>	<i>17</i>	<i>3 829</i>
<i>VAL CENIS</i>	<i>44</i>	<i>2 751</i>	<i>44 618</i>
<i>VILLARODIN BOURGET</i>	<i>3</i>	<i>48</i>	<i>1 047</i>
<b>CC Cœur de Maurienne Arvan</b>	<b>42</b>	<b>962</b>	<b>53 571</b>
<i>LA TOUR EN MAURIENNE</i>	<i>34</i>	<i>826</i>	<i>39 733</i>
<i>ST JEAN DE MAURIENNE</i>	<i>6</i>	<i>96</i>	<i>13 347</i>
<i>VILLARGONDRAN</i>	<i>2</i>	<i>40</i>	<i>491</i>
<b>TOTAL</b>	<b>303</b>	<b>14 935</b>	<b>601 164</b>

Le conseil d'administration donne un accord de principe pour travailler à ce projet. Chaque EPCI, objet de l'itinéraire, devra solliciter individuellement l'EPFL sur son territoire.

Dossier suivi par : Pierre-Yves GRILLET

**Opération 20 480 : PEISEY NANCROIX – Piste de luge 4 saisons - Lonzagne**

**Demandeur : PEISEY NANCROIX**

**Axe : Equipements publics**

La Commune de Peisey-Nancroix souhaite développer une piste de luge 4 saisons afin de proposer une offre touristique complémentaire tant pour l'hiver que pour l'été. Cette infrastructure permettra également d'augmenter l'attractivité du Chef-Lieu de Peisey, la piste de luge devant relier la station au village.

La réalisation de ce projet nécessite l'acquisition de parcelles tout au long du tracé de la future piste de luge. Ces acquisitions serviront également à régulariser l'implantation du téléporté « Lonzagne ».

La commune sollicite l'EPFL de la Savoie pour mener à bien les négociations foncières.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
PEISEY-NANCROIX	ZA60-ZA61-ZA63-ZA89 ZA312-ZB1-ZB4-ZB5 ZB6-ZB7-ZB8-ZB10-ZB11 ZB15-ZB20-ZB25-ZB26 ZB27-ZB28-ZB29-ZB31 ZB70-ZB71-ZC108-ZD5 ZD7-ZD9-ZD10-ZD12 ZD13-ZD14-ZD15-ZD16 ZD17-ZD20-ZD22-ZD23 ZD24-ZD40-ZD41-ZD42 ZD43-ZD129-ZD130 ZD131-ZD133-ZD136 ZD138-ZD140-ZD141 ZD142-ZD143-ZD145 ZD148-ZD149-ZD151 ZD160-ZD227-ZD228 ZD229-ZD231-ZD232 ZD264-ZD271-ZE7 ZE8-ZE135-ZE158	Diverses	153 935 m <sup>2</sup>	Pâtures ou Pâturages (Pâture plantée) Sols Landes (Friche) Taillis simples Prés Terre	A Aa Aas Ap A N Nv Ns Ua Uam Usl	A et N : 3 à 4 €/m <sup>2</sup> + indemnité de remploi  U : à déterminer
<b>TOTAL</b>			<b>153 935 m<sup>2</sup></b>			

Le conseil d'administration prend acte de cette demande. Il est toutefois précisé que conformément à la délibération n°08-2019 du 5/02/2019, cette prestation sera facturée au demandeur.

Dossier suivi par : Josette REMY

**Opération 20 485 : LA TOUR EN MAURIENNE - Vers l'église**

**Demandeur : LA TOUR EN MAURIENNE**

**Axe : Logement**

La commune souhaite voir l'EPFL négocier, pour son compte, un ensemble bâti comportant trois bâtiments et un garage, le tout mitoyen à une propriété communale.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
LE CHATEL	E 1280, 1281 et 1277	Vers l'église	1 608 m <sup>2</sup>	Bâti	U	300 000 € Environ
<b>TOTAL</b>			<b>1 608 m<sup>2</sup></b>			

Le conseil d'administration prend acte de cette demande. Il est toutefois précisé que conformément à la délibération n°08-2019 du 5/02/2019, cette prestation sera facturée au demandeur.

## 5 – RETROCESSIONS A TIERS

Dossier suivi par : Josette REMY

**Opération 17-333 : SAINT ALBAN LEYSSE - La Clusaz**

**Demandeur : SAINT ALBAN LEYSSE**

**Axe : logement**

**Date de fin de portage prévue : 27/07/2027**

**Acquéreurs désignés : Mr REDINIER et Mme TROCCAZ**

Cette maison avait été acquise au moyen d'une préemption avec pour objectif d'améliorer la circulation dans le lieu-dit La Clusaz.

Les travaux ayant été faits, la maison est revendue aux acquéreurs évincés qui étaient locataires depuis l'acquisition de cette maison. Par délibération en date du 23/09/2020, la commune sollicite l'EPFL afin de rétrocéder cette maison à M.REDINIER et MME TROCCAZ au prix de 200 000 €.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
SAINT ALBAN LEYSSE	A n°578 (p)	413 route de Vérel	A déterminer	Bâti	Ua	200 000 €
<b>TOTAL</b>						

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus à M.REDINIER et MME TROCCAZ au prix indiqué.

*Dossier suivi par : Josette REMY*

**Opération 16-295 : CHAMBERY - Secteur Alsace Lorraine**

**Demandeur : CHAMBERY**

**Axe : logement**

**Date de fin de portage prévue : 15/02/2027**

**Acquéreur désigné : SPL Chambéry 2040**

En date du 10 février 2020, la ville de Chambéry a délibéré pour revendre un ensemble de parcelles à la SPL Chambéry 2040. Ces tenements ont été acquis, démolis et dépollués par l'EPFL pour permettre à la SPL de les commercialiser.

Il s'agit des tenements ISONE, BRANCAZ et GIMAT.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Prix
CHAMBERY	BZ n°110	539 avenue Alsace Lorraine	690 m <sup>2</sup>	Terrain à bâtir	2 150 828. 20 € HT
	BZ n°111	5 place Pierre de Coubertin	165 m <sup>2</sup>		
	BZ n°118	537 avenue Alsace Lorraine	660 m <sup>2</sup>		
<b>TOTAL</b>			<b>1515 m<sup>2</sup></b>		

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus à la SPL Chambéry 2040 au prix indiqué.

*Dossier suivi par : Josette REMY*

**Opération 18-407 : CHAMBERY - ZAC VETROTEX**

**Demandeur : CHAMBERY**

**Axe : développement économique**

**Date de fin de portage prévue : 05/12/2022**

**Acquéreur désigné : CERTAS**

Dans le cadre de ZAC Vétrotex, la commune recherchait un terrain à proposer pour la relocalisation de la station-service ESSO, impactée par le nouveau sens de circulation de la ZAC.

Une négociation s'est engagée avec l'enseigne THIRIET pour acquérir un terrain dans la zone des landiers, acquis par l'EPFL en décembre 2019.

Depuis La SPL Chambéry 2040, avec l'accompagnement de l'EPFL, a signé un protocole aboutissant à :

- La cession des parcelles de la station-service (CERTAS) à la commune moyennant 298 000€ sous conditions
- La cession par l'EPFL73 des terrains acquis à CERTAS pour sa nouvelle implantation moyennant 325 080 € sous conditions

- Le versement d'une indemnité de transfert de 1 500 000 € à la charge de la ville de Chambéry pour la construction de la nouvelle station-service.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
CHAMBERY	MB n°204	Avenue des landiers	13 m <sup>2</sup>	Terrain à bâtir	UA	325 080 € HT
	MB n°205		3 599 m <sup>2</sup>			
<b>TOTAL</b>			<b>3 612 m<sup>2</sup></b>			

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et alors que ce dossier lui avait déjà été présenté, et à l'unanimité confirme son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus à CERTAS au prix indiqué.**

## 6 – DECISION MODIFICATIVE N°2-2020

---

Non abordé

## 7 – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION AU DIRECTEUR

---

Le Directeur, Philippe POURCHET, est délégataire du Droit de Préemption Urbain (DPU).

Suite à l'assemblée générale du 23/10/2020, et l'installation du nouveau conseil d'administration, il convient de réactualiser cette délégation.

Monsieur le Président expose :

Le décret n°2011-696 du 20/06/11, relatif aux Etablissements Publics Fonciers Locaux, prévoit notamment :

« Art.R.324-1.-Le président convoque le conseil d'administration, fixe l'ordre du jour et dirige les débats.

« Art.R.324-2.- Le conseil d'administration peut déléguer au directeur, dans les conditions qu'il détermine, ses pouvoirs de décision, à l'exception de ceux prévus aux 1°, 2° et 3° de l'article L.324-5. Le directeur peut à ce titre être chargé d'exercer au nom de l'établissement les droits de préemption dont l'établissement est délégataire ou titulaire. Il rend compte de cet exercice au conseil d'administration à chacune de ses réunions.

« Art.R.324-4.- La fonction de directeur est incompatible avec celle de délégué à l'assemblée générale et de membre du conseil d'administration »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

**A) Décide de confirmer les pouvoirs du Directeur de la manière suivante :**

- Le Conseil d'administration constate les pouvoirs propres du Directeur issus de l'article L324-6 du code de l'urbanisme :
- Il est ordonnateur des dépenses et des recettes,
- Il représente l'Etablissement en justice et dans tous les actes de la vie civile,
- Il passe tout contrat et signe tous les actes pris au nom de l'établissement,
- Il prépare et exécute les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration,
- Il recrute le personnel et a autorité sur lui,
- Il peut déléguer sa signature.

Conformément à l'article R324-2 du code de l'urbanisme, le conseil d'administration

**B) Décide de déléguer les compétences au directeur dans les termes suivants :**

- Il est autorisé à exercer les droits de préemption et de priorité dont l'établissement est titulaire ou délégataire sur la base maximale d'une évaluation domaniale et à le représenter dans le cadre de ces procédures devant les juridictions administratives et judiciaires,
- Il rend compte de ces préemptions et des droits de priorité au conseil d'administration suivant,
- Il signe tous les actes d'acquisition et de revente conformes à l'activité de l'Etablissement après avis favorable du conseil d'administration,
- Il signe tous les actes de revente établis suivant les décisions prises par le conseil d'administration,
- Il participe aux adjudications d'immeubles ou peut se faire représenter par un avocat dans ces procédures, afin de satisfaire les demandes d'acquisitions immobilières des adhérents de l'Etablissement. Il rend compte des résultats de ces acquisitions au conseil d'administration suivant.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

---

### **8-1 : Loyers non facturés-1<sup>er</sup> confinement-reversement aux collectivités**

Philippe POURCHET indique que pendant le premier confinement il a été décidé en accord avec Le Président de ne pas appeler les loyers des commerces et des entreprises confinées et présente l'état des loyers non facturés :



Localisation	Locataire	Avril 2020 HT	Mai 2020 HT	Juin 2020 HT	TOTAL HT
La Chambre	CFC (Concept Froid Climatisation)	110,80€	110,80€		221,60 €
Chambéry	DRAGON D'OR	1 748,15€	1 748,15€	1 748,15€	5 244,45 €
Chambéry	GARAGE HUMBERT-BESSON	638,00€	638,00€		1 276,00 €
Grésy-sur-Isère	Mme BORGIS Muriel	507,00€	507,00€	507,00€	1 521,00 €
Chambéry	MS ARCHITECTE	1 523,80€	1 523,80€		3 047,60 €
Chambéry	SARL Le Tunnel Savoie	3 410,00€	3 410,00€		6 820,00 €
La Ravoire	SARL SIMEONE	1 047,00€	1 047,00€		2 094,00 €
Montmélian	SARL ZACCARDI	150,00€	150,00€		300,00 €
	TOTAUX	9 134,75€	9 134,75€	2 255,15€	20 524,65€

Cette décision étant soumise à délibération, il propose de valider cette décision mais également de reverser aux collectivités concernées les loyers non perçus sur les fonds propres de l'EPFL, afin d'aider ces collectivités qui doivent faire face aux surcoûts engagés dans le cadre de la pandémie et considérant en outre qu'elles ont un rôle essentiel à jouer dans le plan de relance.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour le reversement des loyers non perçus aux collectivités selon détail ci-dessus.**

Suite au second confinement, Philippe POURCHET interroge également le conseil d'administration sur les loyers de novembre 2020 et décembre 2020 notamment pour les locataires qui font l'objet d'une fermeture administrative. Un accord de principe est donné et il est proposé de réaliser un état financier lors du prochain conseil d'administration.

## **8-2 : Demande de portage VILLAROGER**

La commune de VILLAROGER a sollicité l'EPFL afin d'acquérir un ensemble de parcelles d'environ 6 hectares . Ces parcelles ont déjà fait l'objet d'une DUP de 5 ans, renouvelée pour la même durée sans que la procédure d'expropriation ne soit engagée. L'avis France Domaine s'établit après références entre 35 et 40 €/m2. La commune souhaite passer outre cette évaluation et engager les négociations à 150 €/m2 . Considérant l'écart très important entre ces deux valeurs, et après avoir référencé les valeurs du secteur pour un zonage équivalent, le conseil d'administration à l'unanimité a refusé la demande de la commune de passer outre l'évaluation domaniale, tout en maintenant son accord pour accompagner la commune quant à la maîtrise foncière de son projet sur la base de l'évaluation des domaines.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

Le 9 novembre 2020

**Jean-Marc LÉOUTRE**

Président de l'EPFL de la Savoie



### **CALENDRIER DES PROCHAINES INSTANCES**

Date	Horaire	Réunions
Mardi 1 <sup>er</sup> décembre 2020	9h30	<b>Assemblée générale et Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)
Jeudi 17 décembre 2020	9h30	<b>Conseil d'Administration</b> (EPFL de la Savoie, 1 <sup>er</sup> Etage -Salle Bergeron)